

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/01/2024

Absents excusés : MURET Valérie (procuration à POLLET-VIGUIER Valérie), BELAÏD Sabine (procuration à AYROLES Francis), DUMAS Lucie (procuration à BEZIAT Jean-Claude)

PRESENTATION ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Mesdames Morgane MORET (Présidente) et Juliette VABRE (Trésorière) présentent le nouveau bureau de l'Association des Parents d'Elèves et les prochaines actions à venir.

L'APE ayant fait de bons bénéfices lors des actions menées en fin d'année, elle a décidé de faire des dons aux écoles de Prudhomat et St Michel Loubéjou pour leur permettre de financer des projets.

VIVIER DU CHATEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération approuvée en date du 27 octobre 2023 concernant la vente de terrains par la famille LESCURE à la Commune de Prudhomat au lieu-dit Lestang et la modification parcellaire cadastrale qui concerne les parcelles C 288 pour 1 a 49 ca, C 289 pour 8 ca, C 291 pour 21 a 54 ca, C 685 pour 77 ca, C 686 pour 19 a 51 ca soit un total de **43 a 39 ca**.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de ces terrains.

Une matinée de nettoyage du vivier est prévue le samedi 2 mars.

VOIRIE

Le fauchage d'hiver a été réalisé courant décembre par l'entreprise Nouzières sur l'ensemble de la voirie et des chemins communaux.

STATION D'ÉPURATION

Dans le cadre des travaux d'entretien de la station d'épuration, l'entreprise VGS est intervenue pour remplacer le motoréducteur de l'aérovivier n°1. Il est également prévu de refaire l'exutoire de la lagune de finition en direction de la Bave.

Un dossier Loi sur l'Eau devra va être déposé pour l'exécution de ces travaux.

Les analyses et le suivi du fonctionnement mis en place par le Syded correspondent aux normes et exigences réglementaires en cours pour l'ensemble des paramètres.

La problématique importante est liée aux quantités importantes d'eaux claires admises dans la station par temps de fortes pluies. Une étude est en cours sur les réseaux d'assainissement de Prudhomat et de Loubressac pour envisager les travaux nécessaires afin d'éviter ces surcharges hydrauliques.

CAMP CABROL I

Dans le cadre de la vente de terrains communaux situés au Lotissement Camp Cabrol 1 par division parcellaire cadastral à Mr Christian VERNEJOUL (192 m²) et à Mme Emilie ROYER (391 m²), le Conseil Municipal approuve la désaffectation des biens concernés et décide de leur déclassement du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal et autorise Monsieur Le Maire, après cette désaffectation et le déclassement de ces parcelles, à leur vente :

- à Mr VERNEJOUL Christian consentie au prix de 0,50 euros /m² soit 96 euros et que les frais liés à cette opération sont à la charge de l'acheteur.
- à Mme ROYER Emilie consentie au prix de 0,50 euros /m² soit 195,50 euros et que les frais liés à cette vente sont à la charge de l'acheteur.

Les frais liés à ces ventes sont à la charge des acheteurs.

ECOLE

Le solde de paiement des travaux se fera suite à la réunion de levée définitive des réserves prévues courant février.

PROJET JARDIN D'ENFANTS – CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de mettre en place, par le biais d'un bureau d'études, une étude thermique et énergétique afin de présenter une demande de subvention au titre du Fonds Verts. Cette étude est également nécessaire afin de pouvoir valoriser la subvention du Département au titre du FAST.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la société A2L pour la mise en place de cette étude pour un montant de 2 400 € TTC.

Les demandes de subventions pour la mise en place de ce projet sont en cours auprès des partenaires habituels. La poursuite de cette opération est directement liée à l'obtention de ces financements.

SIVU ECOLE

Monsieur Olivier PAGES, Président du SIVU d'Animation Périscolaire fait état du manque de trésorerie de cette collectivité. Considérant cette situation, le Conseil Municipal accepte le versement d'une avance de **51 336.00 €**, soit 17 112 € par mois pour les mois de **Janvier, Février et Mars 2024**, sachant que cette avance fait partie de la contribution de la commune au fonctionnement du SIVU d'Animation Périscolaire et sera déduite du montant définitif calculé lors de l'établissement du budget 2024.

POPULATION LEGALE AU 01.01.2024

Au 1^{er} janvier 2024, la commune de Prudhomat compte 756 habitants contre 744 en 2023, soit une augmentation de 1,61 %. Ces chiffres correspondent à la volonté de développement affiché par le Conseil Municipal au moment où la population de plusieurs communes est en baisse.

POINT INFO CASTELNAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° DE_2023_082 concernant la redevance loyer de l'ancien Point Info occupé par le Centre des Monuments Nationaux. Une revalorisation de ce loyer est prévue chaque 1^{er} janvier en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre.

Le montant du loyer pour 2024 sera de 413,55 €.

SDIS

Pour 2024, la commune de Prudhomat apporte une contribution au SDIS du Lot de 25 165 €.

ORANGE : FERMETURE DU RESEAU CUIVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture du réseau cuivre Orange comme suit :

- La fermeture commerciale au 31.01.2026
- La fermeture technique au 31.01.2027

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 1^{er} mars 2024 à 20h30
- Vendredi 12 avril 2024 à 20h30

SEANCE LEVEE A 22H15

Le Maire

